

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère des Finances

Direction Générale du Trésor

Activité des Assurances
en Algérie

2013

Direction des assurances

SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION</u>	03
<u>Première partie : - Activité technique des sociétés d'assurances.</u>	06
<u>I/- ASSURANCE DIRECTE .</u>	06
1/- Production.	06
2/- Indemnisations.	19
<u>II/- REASSURANCE.</u>	26
<u>III/- ASSURANCES SPECIALISEES.</u>	31
<u>Deuxième partie : - Activité financière et Solvabilité.</u>	33
<u>I/- ACTIVITE FINANCIERE.</u>	
I-1/ - Placements.	33
I-2/ - Marge de Solvabilité.	38
I-3/ - Représentation des engagements réglementés.	42
<u>II/ - GESTION GENERALE.</u>	45
<u>III/ - RESULTATS TECHNIQUES ET COMPTABLES DES SOCIETES D'ASSURANCE.</u>	48
<u>CONCLUSION</u>	54

Nb : Ce rapport est établi sur la base des documents comptables et techniques transmis, au titre de l'exercice 2013, par les sociétés d'assurances.

INTRODUCTION

L'activité des assurances s'est distinguée, en 2013, par de nouvelles mesures réglementaires qui s'inscrivent dans le travail d'accompagnement de la séparation opérée en 2011, entre les assurances de dommages et les assurances de personnes.

Dans ce cadre, la réglementation des assurances s'est enrichie de plusieurs textes réglementaires prenant en charge, d'une manière particulière, les aspects liés à la gestion des assurances de personnes.

En mars 2013, deux décrets exécutifs liés au dispositif prudentiel ont fait l'objet de révision, pour adapter les règles prudentielles des assurances à la nouvelle organisation du marché, d'une part et conférer aux sociétés d'assurances plus de prudence dans la gestion de leurs engagements envers leurs assurés, d'autre part.

Il s'agit du décret exécutif n° 13-114 du 28 mars 2013 relatif aux engagements réglementés des sociétés d'assurance qui est venu abroger le décret exécutif n°95-342 du 30 octobre 1995. A travers ce texte, de nouvelles provisions ont été introduites pour marquer la spécificité des assurances de personnes et de quelques branches particulières telles que l'assurance grêle et l'assurance crédit.

Il s'agit également, du décret exécutif n° 13-115 du 28 mars 2013 modifiant le décret exécutif n°95-343 du 30 octobre 1995 relatif à la marge de solvabilité des sociétés d'assurances. Des règles adaptées aux assurances de personnes ont été, ainsi, introduites par ce nouveau texte.

En outre, trois arrêtés du Ministre des Finances, sont venus encadrer l'activité liée aux assurances de personnes. Il s'agit des arrêtés suivants :

- Arrêté du 08 octobre 2013 fixant les modalités de calcul de la valeur de rachat du contrat « d'assurance-vie ».
- Arrêté du 08 octobre 2013 fixant les tables de mortalité applicables ainsi que le taux minimum garanti aux contrats d'assurance de personnes.
- Arrêté du 08 octobre 2013 définissant le contenu et la forme des notices d'informations relatives à la police d'assurance de personnes et de capitalisation.

A caractère technique, ces trois textes visent une meilleure protection des assurés en veillant, par ailleurs, à leur fournir une information utile sur leurs polices d'assurances.

En 2013, l'activité des assurances reste animée par 23 sociétés d'assurances réparties, par type de risques, comme suit :

- 01 société de réassurance.
- 02 sociétés spécialisées dans l'assurance, respectivement, du crédit immobilier et du crédit à l'exportation.
- 13 sociétés d'assurances de dommages.
- 07 sociétés d'assurances de personnes.

Ces deux dernières catégories de sociétés disposent d'un réseau de distribution qui reste à étoffer, constitué de 1 097 agences directes, 929 agents généraux d'assurances, 28 courtiers d'assurances et un réseau de bancassurance constitué de 1 400 agences bancaires inscrites dans les conventions de distribution signées par les compagnies d'assurance avec les différentes banques de la place.

L'intervention de ces différents acteurs a permis à l'activité des assurances d'enregistrer, en 2013, un taux d'évolution de 14% en légère baisse comparée à celui de 2012 avec 15%. Toutefois et en valeur absolue, la production du marché a connu une progression de 14 milliards DA, comparée à celle de 2012. La production du marché est passée, ainsi, de 99,6 milliards DA en 2012 à 113,9 milliards DA en 2013.

Par société d'assurance, le marché reste dominé par les sociétés publiques qui génèrent 63% de la production globale contre 25% pour les sociétés privées, 10% pour les mutuelles et 3% pour les sociétés mixtes.

Comparé aux années précédentes, le marché a maintenu la même structure par branche d'assurance. La branche automobile demeure prédominante avec une part de 54% suivie des assurances dommages aux biens avec un taux de 32%. Les risques agricoles avec un niveau de production de 1,7 milliard de dinars ont connu une évolution de l'ordre de 26% et réalisé une part de 2% dans la structure du portefeuille du marché, soit un point de plus par rapport à 2012. Les assurances de personnes marquent une progression de 15%. Leur production est passée de 7,2 milliards DA en 2012, à 8,3 milliards DA en 2013.

Les intermédiaires d'assurance (agents généraux et courtiers), ont participé à hauteur de 28% dans la formation du chiffre d'affaires du marché. Leur intervention a permis d'engendrer un apport en primes de 31,7 milliards DA, soit une hausse de 12% par rapport à 2012.

Au titre de la prestation de services, les sociétés d'assurances ont indemnisé pour 54 milliards DA, soit 3,3 milliards DA de plus, comparé à 2012. La branche automobile, avec 40,5 milliards DA, représente 75% du montant global des indemnités.

S'agissant de l'activité financière, le marché cumule, au 31/12/2013, un encours de placements (financiers et immobiliers) de 200 milliards DA, soit un accroissement de 11% par rapport à 2012. Avec un montant de 80,4 milliards DA, les valeurs d'Etat représentent 40% des placements mobilisés. Le marché dispose, par ailleurs, d'une marge de solvabilité en augmentation de 7% par rapport à 2012. Au 31/12/2013, la marge de solvabilité totalise 128 milliards DA contre 120 milliards DA en 2012.

L'activité financière marque la contribution des sociétés d'assurances dans le financement de l'économie, mission qui s'ajoute à celle de la protection des biens et des personnes.

Première partie : Activité technique des sociétés d'assurances

I/-ASSURANCE DIRECTE :

1/-PRODUCTION :

A/- Production du marché par société :

Depuis 2011, le marché des assurances se trouve scindé en deux grandes catégories de sociétés d'assurances : les sociétés d'assurances de personnes et les sociétés d'assurance de dommages, avec une nette prédominance de cette deuxième catégorie.

Production globale.

En millions DA.

	2012	2013	Variation	
			En valeur	En %
Sociétés « Dommages »	92 714	105 827	13 113	14 %
Sociétés « Ass. Personnes »	6 916	8 168	1 252	18%
Total Général	99 630	113 995	14 365	14%

Toutes branches confondues, le marché des assurances a été marqué, en 2013, par un net développement de son activité. Le niveau des primes émises est passé de 99,6 milliards de DA en 2012 à 113,9 milliards de DA en 2013, soit un taux d'évolution de 14%. Excepté une société, cette variation positive est observée par l'ensemble des compagnies.

Le marché garde la même structure de la production qu'en 2012, se caractérisant par une relative concentration. Ainsi, sur 20 sociétés d'assurance directe du marché, quatre sociétés (SAA- CAAR – CAAT et CASH) réalisent 60% de la production avec des parts de marché variant de 9% à 23%.

En 2013, l'activité du marché est générée essentiellement, par les sociétés publiques dont la part de marché représente 63%. Avec 25%, les sociétés privées maintiennent la même part qu'en 2012. Le reste est détenu par les mutuelles avec 10% et 3% pour les nouvelles sociétés créées en partenariat (sociétés mixtes).

Production par société d'assurance.

En Millions DA

	Année 2012		Année 2013		Variation 2012/2013	
	Montant	Part	Montant	Part	valeur	%
SAA	23 163	23%	25 759	23%	2 595	11%
CAAR	14 097	14%	15 198	13%	1 101	8%
CAAT	15 502	16%	18 114	16%	2 612	17%
Trust Alg.	2 314	2%	2 725	2%	411	18%
CIAR	6 680	7%	7 585	7%	905	14%
2A	3 595	4%	4 057	4%	462	13%
CASH	8 376	8%	9 720	9%	1 344	16%
Salama Ass.	3 277	3%	4 015	4%	738	23%
Alliance Ass.	3 715	4%	4 150	4%	435	12%
GAM	3 373	3%	3 303	3%	-70	-2%
MAATEC	157	-	397	-	240	153%
CNMA	8 085	8%	9 593	8%	1 508	19%
AXA Dommage	382	-	1 211	1%	829	217%
Total Dommage	92 714	93%	105 827	93%	13 113	14%
Cardif Al.Djazair.	1 073	1%	1 208	1%	135	13%
SAPS	1 070	1%	1 199	1%	129	12%
TALA	1 169	1%	1 327	1%	158	13%
CAARAMA	1 799	2%	1 929	2%	131	7%
AXA Vie	251	-	769	1%	518	206%
Macir Vie	977	1%	1 131	1%	154	16%
Le Mutualiste	578	1%	606	1%	29	5%
Total Ass.de Personnes	6 916	7%	8 168	7%	1 252	18%
Total Général	99 630	100%	113 995	100%	14 365	14%

Pour leur deuxième année de plein exercice, les nouvelles filiales spécialisées en assurance de personnes, y compris Cardif Al Djazair, ont réalisé une production additionnelle de 1, 2 milliard DA. Leur niveau de prime passe de 6,9 milliards DA en 2012 à 8,1 milliards DA en 2013, soit une progression de 18%.

a/- Structure de la production par type de société :

En Millions DA

	Sociétés Publiques		Sociétés privées		Sociétés mixtes		Mutuelles		Total
	Domages	Vie	Domages	Vie	Domages	Vie	Domages	Vie	
Production 2013	68 791	3 256	25 835	2 338	1 211	1 968	9 990	606	113 995
Part en 2013	60%	3%	23%	2%	1%	2%	9%	1%	100%
Part en 2012	61%	3%	23%	2%	-	1%	8%	1%	100%

b/- Contribution des sociétés dans la formation du niveau de prime additionnel :

En Millions DA

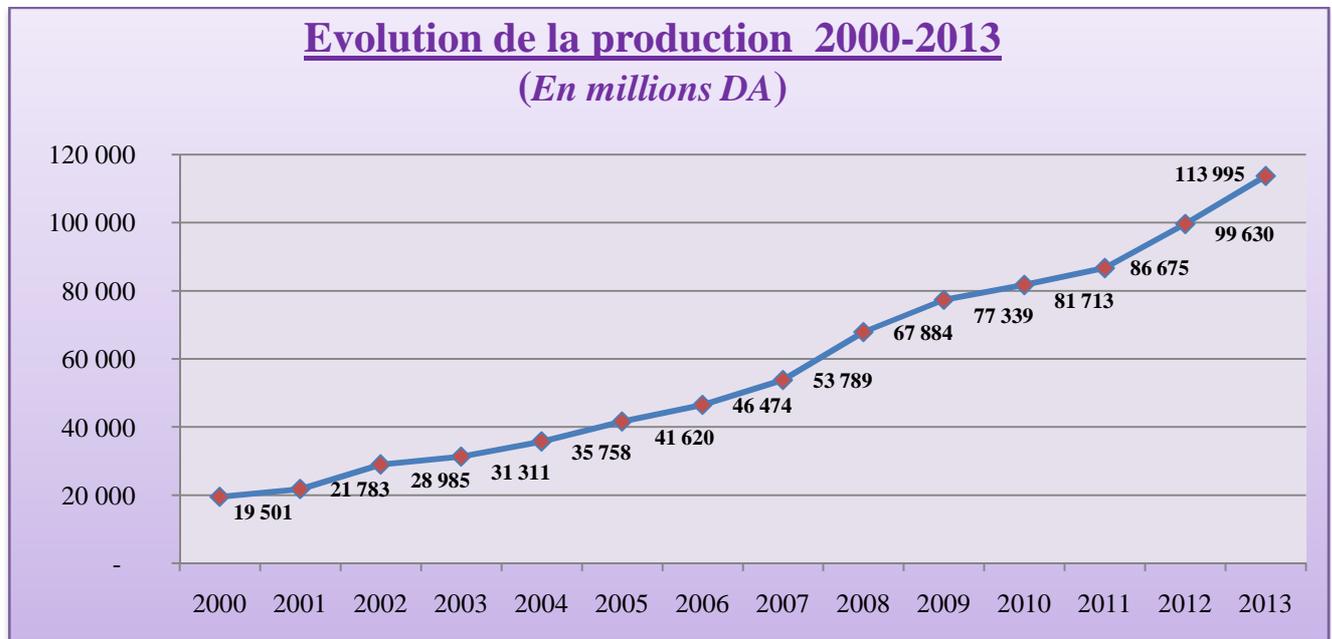
	Sociétés Publiques		Sociétés privées		Sociétés mixtes		Mutuelles		Total
	Domages	Vie	Domages	Vie	Domages	Vie	Domages	Vie	
Primes additionnelles 2013	7 653	289	2 882	289	829	647	1 748	29	14 365
Part en 2013	53%	2%	20%	2%	6%	5%	12%	-	100%
Part en 2012	29%	19%	17%	9%	3%	8%	11%	4%	100%

La production additionnelle de 2013 et dont le montant s'élève à 14 milliards de DA, provient essentiellement :

- des compagnies publiques, pour 55 % ;
- des compagnies privées, pour 22% ;
- des mutuelles, pour 12%.
- des sociétés mixtes, pour 11%.

Par segments de marché, cette production additionnelle émane, à hauteur de :

- 91%, des sociétés dommages ;
- 9%, des sociétés de personnes.



B/-Production du marché par branches d'assurances :

B.1 – Branches d'assurances de dommages :

La prépondérance des assurances dommages qui constitue une des caractéristiques du marché algérien des assurances, s'est confirmée en 2013. Deux grandes branches d'assurance représentent, seules, 86% de la production. Il s'agit de la branche "Assurance Automobile" et la branche "Assurance Dommages aux biens".

L'assurance automobile, en tant que branche principale du marché a connu une progression de 15%. Le volume de primes réalisé est de 61 milliards de DA contre 53 milliards de DA en 2012, soit, une variation positive de 7,9 milliards de DA.

Scindée en garantie obligatoire et en garanties facultatives, l'assurance automobile bénéficie de l'accroissement du parc automobile national et de l'amélioration de l'offre des produits. Plusieurs formules plus adaptées sont proposées aux assurés dans le cadre, notamment, de la garantie dommage-collision et de la garantie « tous risques ».

Cette amélioration de l'offre a permis de réduire la part de la garantie obligatoire en assurance automobile (la couverture de la responsabilité civile) qui ne représente plus que 20% du montant total du chiffre d'affaires de cette branche. Globalement, l'assurance automobile représente 54% de la production des assurances, contre 53% en 2012.

La branche « Assurance Dommages aux biens » continue d'occuper la deuxième position avec une part de marché qui s'établit à 32%. Elle enregistre une production additionnelle de 4,5 milliards de DA en 2013, soit une variation positive de 14%. Ceci est dû à la nature des risques couverts qui touchent, plus, les risques d'entreprises que ceux des particuliers.

L'évolution constatée provient, essentiellement, des branches Incendie et Engineering dont le champ de couverture concerne, dans une large mesure, les grands projets d'investissement lancés ces dernières années dans les divers secteurs économiques (travaux publics, énergie, hydraulique....)

En assurance Transport, le montant des primes continue de progresser. Il passe de 5,2 milliards de DA en 2012 à 5,7 milliards de DA en 2013, soit une évolution de 9%.

En dépit d'un taux d'évolution de 26 % par rapport à 2012, les risques agricoles contribuent, modestement (2%), à la constitution du portefeuille du marché. Des marges d'évolution importantes restent à exploiter pour ce type de risques en privilégiant les produits adaptés aux besoins du monde agricole.

B. 2. Branches d'assurances de personnes :

Ces dernières ont enregistré une progression de 15%, permettant à cette catégorie d'assurance d'occuper une part de 7% de la production globale en 2013. Cette progression a concerné, principalement, les garanties suivantes :

Tableau de la production des assurances de personnes(principales garanties).

Garanties	Montant (En millions DA)
Accidents	1 475
Maladie	647
Assistance	1 666
Vie –décès	2 303
Prévoyance collective	2 075
TOTAL	8 168

Tableau de la production du marché par branches d'assurances.

En Millions DA

	Année 2012		Année 2013		Variation 2012/2013	
	Montant	Part	Montant	Part	valeur	%
Automobile	53 118	53%	61 073	54%	7 956	15%
Ass. Dommages aux biens	32 559	33%	37 030	32%	4 471	14%
Transport	5 262	5%	5 749	5%	486	9%
Risques agricoles	1 398	1%	1 758	2%	360	26%
Assurances de personnes (*)	7 290	7%	8 381	7%	1 091	15%
Assurance - crédit	3	-	4	-	1	22%
Total	99 630	100%	113 995	100%	14 365	14%

(*) – En 2012, ce montant regroupe quelques primes maintenues dans les assurances dommages

C/- Production des intermédiaires :

En 2013, la production des intermédiaires a connu une évolution de 12%, par rapport à l'exercice précédent. Elle passe de 28,3 milliards de DA à 32 milliards de DA.

Ce niveau d'évolution a permis au réseau des intermédiaires de sauvegarder sa part de marché réalisée ces dernières années. En 2013, la part de ce réseau dans la structure du portefeuille du marché est similaire à celle enregistrée en 2012, soit 28%.

Depuis 2011 et l'avènement de nouvelles sociétés d'assurance, le nombre des Agents Généraux d'Assurance (AGA) a connu une progression relativement importante, passant de 641 AGA en 2011 à 929 en 2013.

a /- Structure de la production du marché par type de réseau :

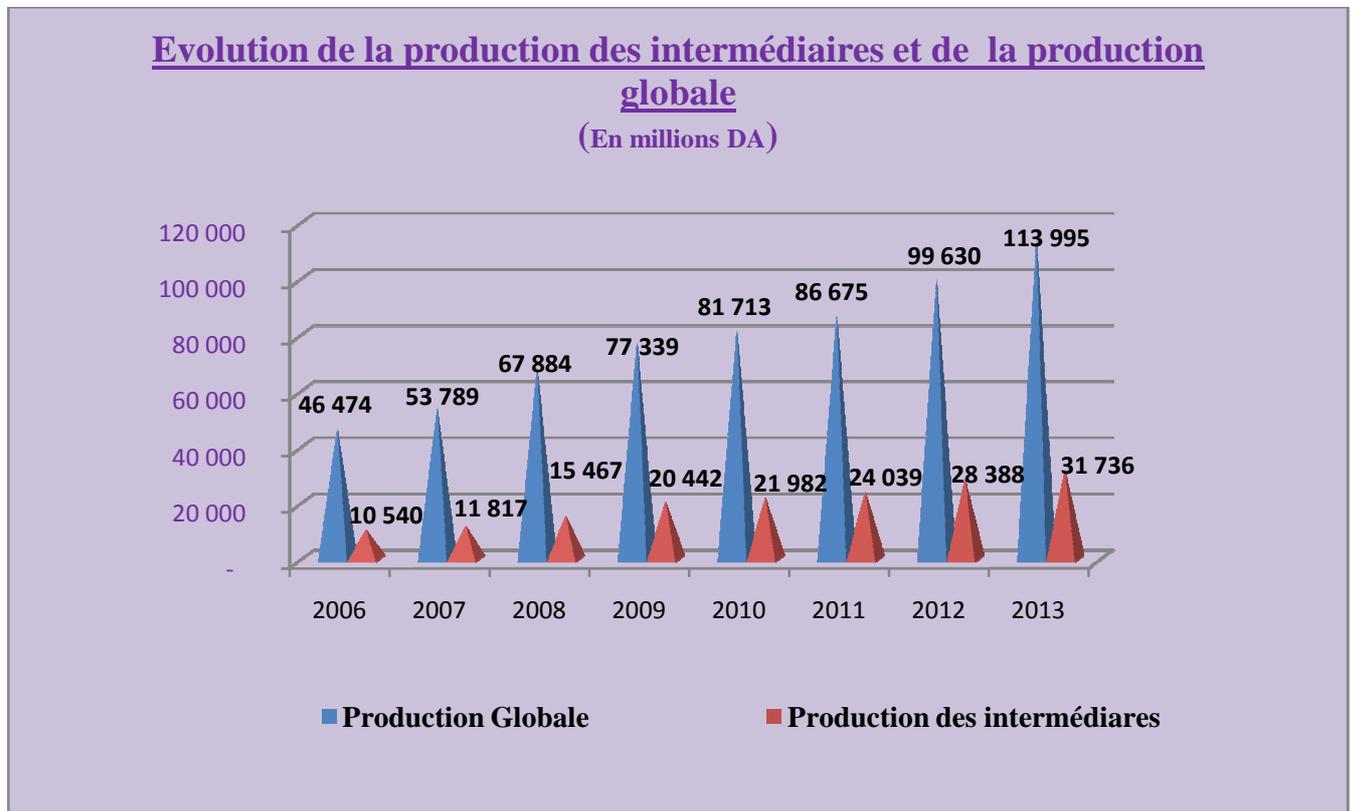
Composante du réseau de distribution des assurances.

(En nombre)

	2011	2012	2013
Agences directes	918	1 024	1 097
Agents généraux	641	797	929
Courtiers	26	28	28
Total (*)	1 541	1 849	2 054

(*)A ce total, s'ajoutent, 65 caisses régionales de la mutualité agricole.

b/- Part de la production des intermédiaires dans la production globale :



Production des intermédiaires par société (2013) .

En Millions DA

	Production de la société	Activité des intermédiaires			Part en 2012 (Rappel)
		<u>Nombre</u> d'agents généraux	Production (*)	Part en 2013 %	
SAA	25 759	181	8 379	33%	31%
CAAR	15 198	47	3 630	24%	24%
CAAT	18 114	50	2 094	12%	12%
Trust Alg.	2 725	29	838	31%	36%
CIAR	7 585	189	6 701	88%	98%
2A	4 057	44	1 468	36%	37%
CASH	9 720	3	1 050	11%	8%
Salama Ass.	4 015	120	3 219	80%	82%
Alliance Ass.	4 150	91	2 410	58%	58%
GAM	3 303	37	760	23%	25%
MAATEC	397	-	-	-	-
CNMA	9 593	-	-	-	-
AXA Dommage	1 211	0	0	0%	-
Cardif Al.Djazair.	1 208	-	-	-	-
SAPS	1 199	10	47	4%	1%
TALA	1 327	28	310	23%	24%
CAARAMA	1 929	3	35	2%	3%
AXA Vie	769	0	0	0%	0%
Macir Vie	1 131	97	795	70%	71%
Le Mutualiste	606	-	-	-	-
TOTAL (**)	113 995	929	31 736	28%	28%

(*) Ce Montant regroupe également l'apport des Courtiers.

(**)Les mutuelles et certaines nouvelles sociétés d'assurances ne font pas appel aux intermédiaires.

Evolution de la production des intermédiaires 2012 – 2013.

En Millions DA

	Année 2012		Année 2013		Variation 2012/2013	
	Montant	Part	Montant	Part	valeur	%
SAA	7 148	25%	8 379	26%	1 231	17%
CAAR	3 341	12%	3 630	11%	289	9%
CAAT	1 793	6%	2 094	7%	301	17%
Trust Alg.	824	3%	838	3%	14	2%
CIAR	6 564	23%	6 701	21%	137	2%
2A	1 314	5%	1 468	5%	154	12%
CASH	689	2%	1 050	3%	361	52%
Salama Ass.	2 692	9%	3 219	10%	527	20%
Alliance Ass.	2 158	8%	2 410	8%	252	12%
GAM	835	3%	760	2%	-75	-9%
SAPS	12	-	47	-	35	292%
TALA	281	1%	310	1%	29	10%
CAARAMA	47	-	35	-	-12	-26%
Macir Vie	690	2%	795	3%	105	15%
Total	28 388	100%	31 736	100%	3 349	12%

c/- Activité du courtage en 2013:

Composé de 28 courtiers en activité, le réseau de courtage a réalisé, en 2013, 5% de part de marché. Son activité enregistre une progression de 11%, passant de 4,7 milliards de DA en 2012 à 5,2 milliards de DA en 2013. Cette progression s'est traduite par de bons résultats, réalisés par les courtiers, dans les branches Incendie (+ 29%) et Risques Divers (+ 49%).

Production des intermédiaires de 2009 à 2013.

En Millions DA

	2009	2010	2011	2012	2013
Agents généraux	15 979	17 849	19 107	23 628	26 455
<i>Taux d'évolution annuel en %</i>	32%	12%	7%	24%	12%
Courtiers	4 770	4 133	4 932	4 760	5 281
<i>Taux d'évolution annuel en %</i>	44%	-13%	19%	-3%	11%
Total	20 749	21 982	24 039	28 388	31 736
<i>Taux d'évolution annuel en %</i>	34%	6%	9%	18%	12%

Structure de la production de l'activité de courtage par branche.

En Millions DA

	2012		2013		Variation 12/2013
	Montant	Part %	Montant	Part %	
Automobile	825	17%	900	17%	9%
Incendie	1 435	30%	1 856	35%	29%
Ass. construction	533	11%	583	11%	9%
Ass. RC	315	7%	277	5%	-12%
Risques divers	808	17%	1 204	23%	49%
Pertes d'exploitation après incendie	3	-	0	-	-
Risques agricoles	1	-	0	-	-
Transport	268	6%	310	6%	16%
Ass.de personnes	100	2%	138	3%	38%
CAT- NAT	16	0%	13	0%	-16%
Autres	457	10%	-	-	-
TOTAL	4 760	100%	5 281	100%	11%

Production de l'activité de courtage par société d'assurance.

En Millions DA

Compagnie	2012		2013		Variation	
	Montant		Montant		Valeur	%
SAA	232	5%	164	3%	-68	-29%
CAAR	1 204	25%	760	14%	-444	-37%
CAAT	1 756	37%	2 174	41%	418	24%
Trust Alg.	185	4%	212	4%	27	15%
CIAR	120	3%	111	2%	-9	-7%
2A	70	1%	45	1%	-25	-36%
Salama Ass.	36	1%	58	1%	22	61%
Alliance Ass.	48	1%	82	2%	34	71%
CASH	1 044	22%	1 155	22%	112	11%
GAM	1	-	2	0%	1	90%
Macir Vie	1	-	0	0%	-1	-100%
AXA Dommage	20	-	404	8%	384	1927%
AXA Vie	8	-	35	1%	27	358%
SAPS	4	-	12	-	8	229%
TALA	22	-	61	1%	38	173%
CAARAMA	11	-	7	-	-3	-31%
TOTAL	4 760	100%	5 281	100%	521	11%

Rétribution des courtiers :

En termes de rétribution, les courtiers ont reçu, au titre des commissions, 430 millions DA en 2013, contre 386 millions DA en 2012, soit une hausse de 11%.

D/ -Activité de la bancassurance:

Instituée par l'article 53 de la loi n° 06-04 du 20 février 2006 relative aux assurances, la bancassurance est devenue opérationnelle à partir de 2008, avec la signature des premières conventions de distribution entre les compagnies d'assurance et certaines banques de la place.

Conçue comme un instrument de développement de l'activité des assurances, la bancassurance vise, principalement, les trois objectifs suivants :

- Diversifier et densifier le réseau de distribution des assurances.
- Capter la clientèle des banques.
- Créer un partenariat stratégique entre les banques et les sociétés d'assurance

En 2013, le marché des assurances compte 28 conventions de distribution (Assurances / Banques) prévoyant, environ, 1400 agences bancaires destinées à la commercialisation des produits d'assurances. Ceci a permis l'émergence d'un nouveau réseau de distribution ayant généré, en 2013, 1,6 milliard DA.

Tableau de la production de la bancassurance

En Millions DA

	Année 2012		Année 2013		Variation 2012/2013	
	Montant	Part	Montant	Part	valeur	%
SAA	151	12%	285	17%	134	89%
CAAR	1	-	4	-	3	-
AXA Vie	1	-	5	-	4	-
CAARAMA	62	5%	166	10%	104	-
SAPS	0	-	18	1%	17	-
Cardif Al Djazair	1 072	83%	1 171	71%	99	9%
TOTAL	1 287	100%	1 649	100%	361	28%

2-INDEMNISATIONS :

A/-Indemnisations par société :

Indemnisations globales du marché.

	En Millions DA			
	2012	2013	Variation (2012/2013)	
			En valeur	En %
Sociétés « Dommages »	49 831	52 219	2 388	5%
Sociétés « Ass. Personnes »	876	1 840	964	110%
Total Général	50 706	54 059	3 353	7%

Les indemnisations versées par les sociétés d'assurance en 2013, au profit des assurés, ont enregistré une augmentation de 3,3 milliards DA, passant de 50,7 milliards de DA en 2012, à 54 milliards de DA en 2013, soit une variation positive de 7%.

Deux sociétés affichent des baisses en matière d'indemnisation. Il s'agit de la CAAR et de la CASH. Cette dernière affiche une baisse de 53%. Le montant de ses règlements de sinistres passe de 5 milliards, en 2012, à 2,3 milliards en 2013. Cette diminution s'explique par le règlement, en 2012, d'importants sinistres survenus en 2011 au titre des branches : Tous Risques Montage, Incendie des Risques Industriels et facultés maritimes. Ces dossiers ont entraîné, en 2012, des règlements supplémentaires d'une valeur de 2,7 milliards de DA.

Les autres sociétés d'assurance ont connu une évolution, relativement importante, de leurs niveaux de règlement des sinistres.

L'effort d'indemnisation doit être soutenu par l'ensemble des sociétés et ce, eu égard au niveau des provisions techniques cumulé par le marché. Au 31 décembre 2013, les provisions pour primes non acquises et pour Sinistres à Payer (SAP) sont évaluées à 107 milliards de DA dont 59%, soit 63,4 milliards de DA, sont constituées des SAP.

Indemnisations par société d'assurance.

En Millions DA.

	Année 2012		Année 2013		Variation 2012/2013	
	Montant	Part	Montant	Part	valeur	%
SAA	14 155	28%	14 540	27%	385	3%
CAAR	7 720	15%	7 713	14%	-7	0%
CAAT	7 792	15%	8 300	15%	508	7%
Trust Alg.	701	1%	1 702	3%	1 001	143%
CIAR	4 196	8%	5 027	9%	831	20%
2A	999	2%	2 166	4%	1 167	117%
CASH	5 087	10%	2 376	4%	-2 711	-53%
Salama Ass.	1808	4%	1 941	4%	133	7%
Alliance Ass.	1814,59	4%	2 141	4%	327	18%
GAM	1523	3%	1 629	3%	106	7%
MAATEC	94	-	123	-	29	31%
CNMA	3 926	8%	4 331	8%	405	10%
Axa dommage	15	-	229	-	214	-
Total Ass.Dommage	49 831	98%	52 219	97%	2 388	5%
Cardif Al Djazair.	114	0%	114	-	-	-
SAPS	103	0%	427	1%	324	312%
TALA	330	1%	532	1%	202	61%
CAARAMA	232	-	518	1%	286	-
AXA Vie	21	-	102	-	81	-
Macir Vie	59	-	107	-	48	-
Le Mutualiste	16	-	39	-	23	-
Total Ass. de Personnes	876	2%	1 840	3%	964	110%
TOTAL	50 706	100%	54 059	100%	3 353	7%

Indemnisations par société -2013-



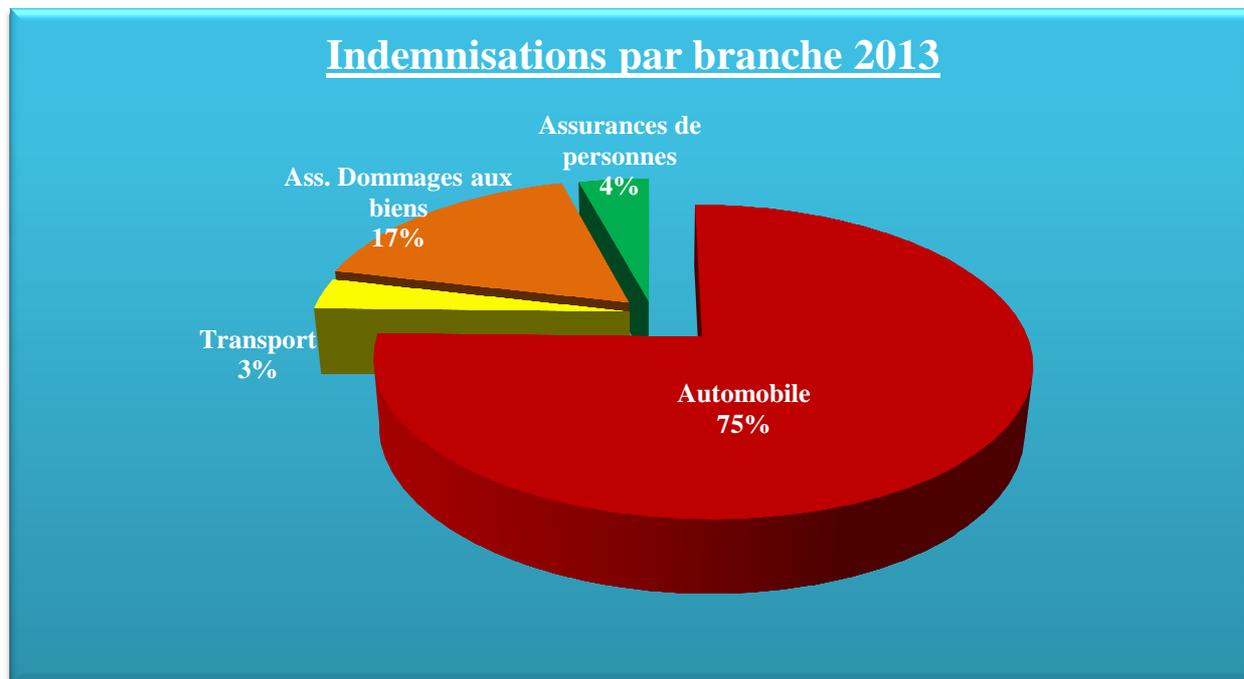
B/- Indemnisations par branche :

L'année 2013 n'a pas connu de bouleversement de la structure des indemnifications qui demeurent générées par l'assurance automobile avec une part de 75%. Les sinistres réglés de cette branche totalisent 40,5 milliards de DA, contre 36,4 milliards de DA en 2012, soit, une hausse de 11%.

Indemnisations par branche.

En Millions DA

	Année 2012		Année 2013		Variation 2012/2013	
	Montant	Part	Montant	Part	valeur	%
Automobile	36 417	72%	40 569	75%	4 151	11%
Ass. Dommages aux biens	9 880	19%	9 243	17%	-637	-6%
Transport	1 730	3%	1 799	3%	69	4%
Risques agricoles	533	1%	102	-	-431	-81%
Assurances de personnes	2 000	4%	2 234	4%	234	12%
Assurance - crédit	144	-	111	-	-33	-23%
Total	50 706	100%	54 059	100%	3 353	7%



C/- Intervention du Fonds de Garantie Automobile (FGA) :

Le Fonds de garantie automobile a pour mission d'indemniser, au titre des dommages corporels, les victimes des accidents de la circulation automobile lorsque le responsable de l'accident n'est pas couvert par une assurance ou lorsqu'il est inconnu.

Au cours de 2013, le FGA a indemnisé à hauteur de 96,8 millions DA contre 85 millions DA en 2012, soit une augmentation de 13%. Quant aux contributions des assurés au FGA, leur montant a atteint, en 2013, 319 millions DA contre à 289 millions DA en 2012, soit, une évolution de 11%. Cette dernière s'explique, essentiellement, par l'augmentation des primes liées à l'assurance automobile.

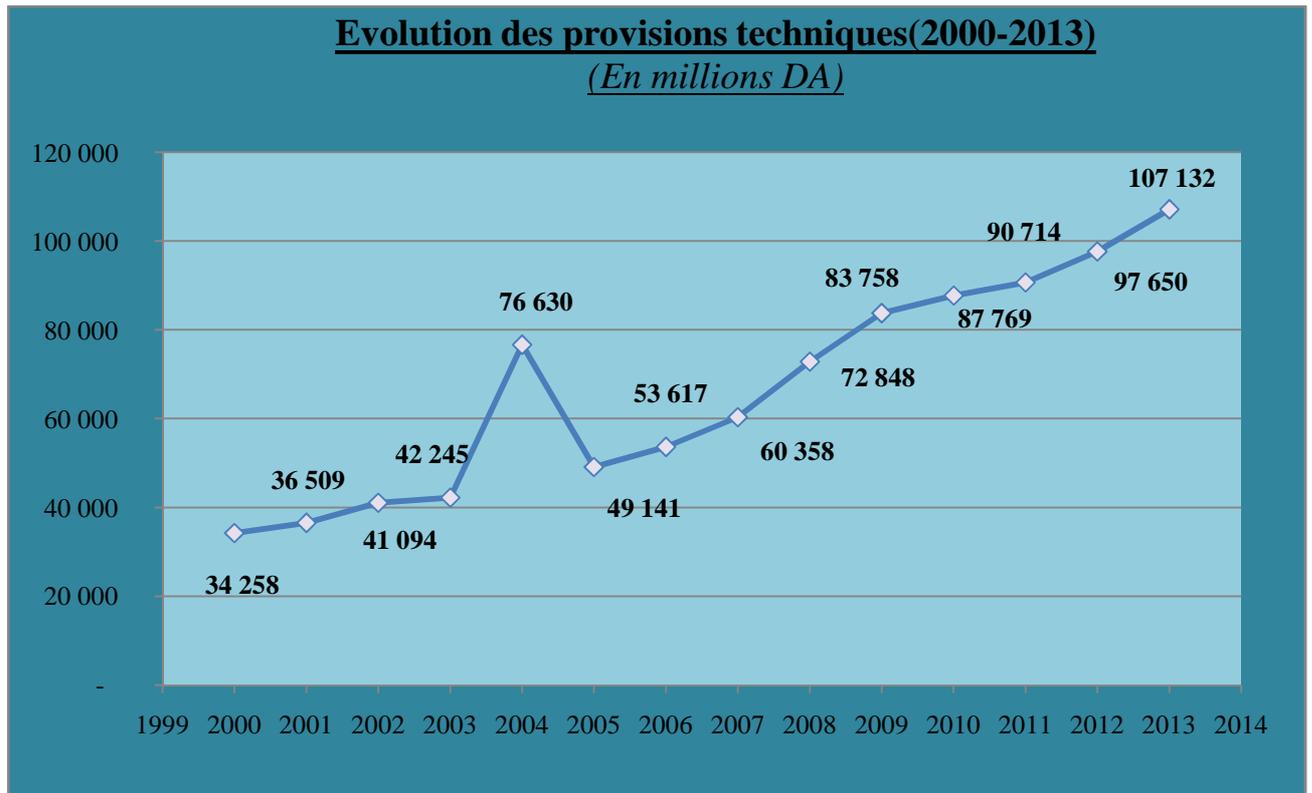
D/- Provisions techniques :

Les provisions techniques (constituées essentiellement des provisions pour primes non acquises et provisions pour sinistres restant à payer) sont des provisions destinées à permettre le règlement intégral des engagements pris, par les sociétés d'assurance, envers les assurés et les bénéficiaires de contrat. Ces provisions sont liées à la technique même de l'assurance et régies par les dispositions du nouveau décret exécutif n°13-114 du 28 mars 2013 relatif aux engagements réglementés des sociétés d'assurance et/ou de réassurance abrogeant le décret exécutif n°95-342 du 30 octobre 1995.

Les provisions techniques de l'exercice 2013 ont atteint un montant de 107 milliards de DA, soit une évolution de 10% par rapport à l'exercice 2012. Cette progression résulte en grande partie de l'évolution des provisions pour primes non acquises, dont le montant est passé de 35,2 milliards de DA en 2012 à 40,6 milliards de DA en 2013, soit une évolution de 16%.

Provisions techniques par catégorie.

	Année 2012		Année 2013		En Millions DA Variation 2012/2013	
	Montant	Part	Montant	Part	valeur	%
Provisions pour Sinistre à payer	60 144	62%	63 447	59%	3 303	5%
Provisions pour primes non acquises	35 213	36%	40 695	38%	5 482	16%
Provisions mathématiques	2 292	2%	2 989	3%	697	30%
Total	97 650	100%	107 132	100%	9 482	10%



Provisions techniques par société.

En Millions DA

		Année 2012		Année 2013		Variation 2012/2013	
		Montant	Part	Montant	Part	valeur	%
Assurances dommages	SAA	28 079	29%	28 276	26%	197	1%
	CAAR	16 099	16%	17 643	16%	1 544	10%
	CAAT	16 236	17%	17 225	16%	989	6%
	Trust Alg.	2 386	2%	2 683	3%	297	12%
	CIAR	4 608	5%	4 644	4%	36	1%
	2A	1 952	2%	2 061	2%	109	6%
	CASH	14 360	15%	15 448	14%	1 088	8%
	Salama Ass.	1 816	2%	2 523	2%	707	39%
	Alliance Ass.	2 461	3%	2 421	2%	-40	-2%
	GAM	2 865	3%	3 126	3%	261	9%
	MAATEC	228	-	231	-	3	1%
	CNMA	3 021	3%	5 275	5%	2 254	75%
	AXA Dommage	234	-	910	1%	676	289%
Assurances de Personnes	Cardif Al.Djazair.	173	-	244	-	70	40%
	SAPS	419	-	711	1%	292	70%
	TALA	578	1%	884	1%	306	53%
	CAARAMA	1 705	2%	1 740	2%	34	2%
	AXA Vie	148	-	445	-	297	200%
	Macir Vie	117	-	228	-	111	95%
	Le Mutualiste	163	-	413	-	249	152%
Total Ass. Directe		97 650	100%	107 132	100%	9 482	10%
CCR		17 288		19 605		2 317	13%
Total		114 938		126 737		11 799	10%

II/- REASSURANCE :

1/- Activité technique de la CCR :

En 2013, l'activité de réassurance en Algérie reste exercée, essentiellement, par la Compagnie Centrale de Réassurance (CCR) qui demeure le seul opérateur spécialisé en matière de réassurance sur le marché algérien.

La réglementation régissant l'activité de la réassurance demeure marquée par :

- Une cession obligatoire au profit de la CCR, fixée à 50%, au minimum, du montant des cessions en réassurance ;
- Un droit de priorité pour la CCR sur les cessions de type facultatif. Le bénéfice de ce droit est acquis lorsque la CCR présente des conditions de réassurance égales ou meilleures à celles obtenues sur le marché international de la réassurance ;
- Le recours aux réassureurs étrangers ayant au minimum une notation de BBB en vue de favoriser des programmes de réassurance présentant des niveaux de sécurité suffisants.

Egalement, la CCR, bénéficie de la garantie de l'Etat dans ses opérations de réassurance des risques de catastrophes naturelles.

En 2013, la CCR a réalisé un niveau d'acceptations globales de 20,3 milliards de DA, contre 16,4 milliards de DA en 2012, soit une augmentation de 23%.

Le niveau de la production est constitué à hauteur de 93%, soit 19 milliards DA, par les acceptations nationales. Les 7% restant sont constitués par les affaires acceptées du marché international, avec un montant de 1,3 milliard de DA.

Les primes rétrocédées se sont élevées à 7,5 milliards de DA en 2013 contre 7,4 milliards de DA en 2012, soit une hausse de 1%.

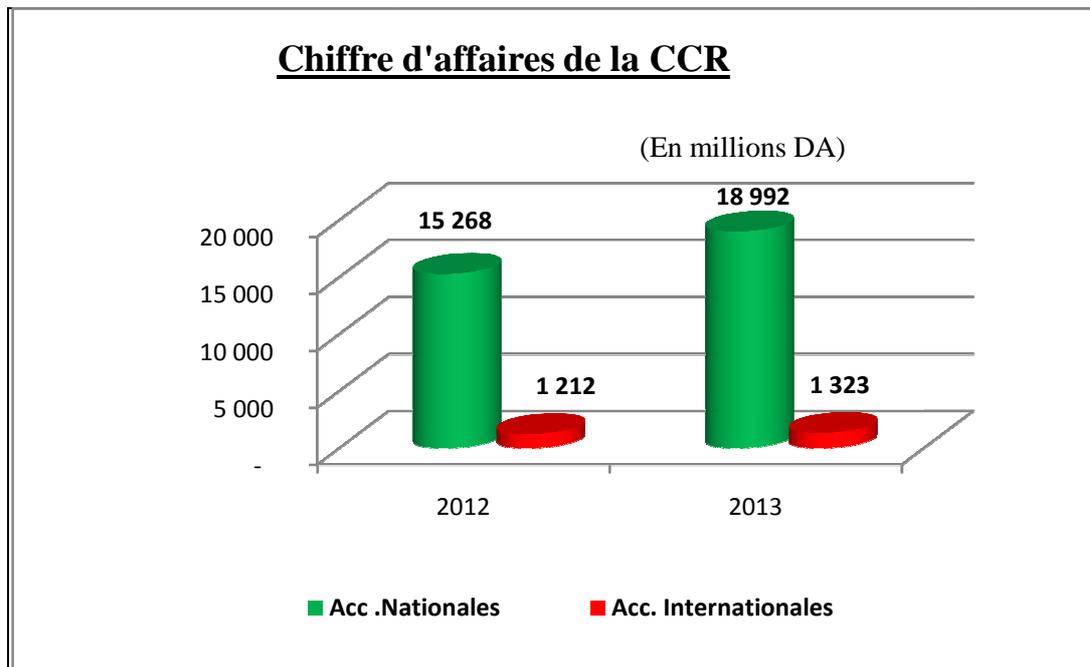
Rapportées au chiffre d'affaires de la CCR, les primes rétrocédées représentent 37%, en diminution de huit (08) points par rapport au taux de rétrocession enregistré en 2012 (45%).

Quant aux primes retenues par la CCR, elles marquent une hausse de 41% et représentent 63% des acceptations globales, soit 12,7 milliards de DA.

Chiffre d'affaires de la CCR.

En Millions DA

	Année 2012		Année 2013		Variation 2012/2013	
	Montant	Part	Montant	Part	valeur	%
Acc .Nationales	15 268	93%	18 992	93%	3 724	24%
Acc. Internationales	1 212	7%	1 323	7%	111	9%
TOTAL	16 480	100%	20 315	100%	3 835	23%
Rétrocessions	7 417	45%	7 516	37%	99	1%
Rétention	9 063	55%	12 798	63%	3 735	41%
TOTAL	16 480	100%	20 315	100%	3 835	23%



A/-Les acceptations nationales :

Une évolution positive de 24% est enregistrée par les acceptations nationales, soit une production de 18,9 milliards DA pour l'année 2013, contre 15,2 milliards de DA, en 2012.

Structure des acceptations nationales

	En Millions DA					
	Année 2012		Année 2013		Variation 12/13	
	Montant	Part	Montant	Part	Valeur	%
Branches « Non marine »	12 348	81%	15 356	81%	3 008	24%
Branches « Transport »	2 920	19%	3 636	19%	716	25%
Total Général	15 268	100%	18 992	100%	3 724	24%

B/- Les acceptations internationales :

Le chiffre d'affaires des acceptations internationales, réalisé en 2013, s'élève à 1,3 milliard de DA, contre 1,2 milliard de DA en 2012, soit une évolution de 9%. La structure du portefeuille est dominée par les branches « Non Marine » avec une part de 92%.

Structure des Acceptations Internationales

	En Millions DA					
	Année 2012		Année 2013		Variation 12/13	
	Montant	Part	Montant	Part	Valeur	%
Branches « Non marine »	1 094	90%	1 211	92%	117	11%
Branches « Transport »	119	10%	112	8%	-7	-6%
Total Général	1 213	100%	1 323	100%	110	9%

2/- Cessions en réassurance par société :

En 2013, le montant des cessions, toutes sociétés confondues, a atteint 32,2 milliards de dinars, représentant 28% du total des primes émises du marché.

Trois sociétés publiques d'assurance (la CASH, la CAAT et la CAAR) totalisent une part de 64% des primes cédées en réassurance. Il s'agit de sociétés dont l'activité est fortement orientée vers les risques d'entreprise.

Cessions en réassurance par société.

		Année 2012		Année 2013		En Millions DA Variation 2012/2013	
		Montant	Part	Montant	Part	valeur	%
Assurances Domages	SAA	1 846	7%	1 900	6%	54	3%
	CAAR	5 811	21%	5 219	16%	-592	-10%
	CAAT	6 127	22%	7 572	23%	1 445	24%
	Trust Alg.	1 043	4%	1364	4%	321	31%
	CIAR	927	3%	1 071	3%	144	16%
	2A	1 463	5%	1 503	5%	41	3%
	CASH	7 128	25%	8 139	25%	1 011	14%
	Salama Ass.	348	1%	365	1%	17	5%
	Alliance Ass.	537	2%	596	2%	59	11%
	GAM	315	1%	357	1%	42	13%
	MAATEC	2	-	9	-	7	-
	CNMA	148	1%	1 048	3%	900	610%
	AXA Dommage	243	1%	464	1%	221	91%
Assurances de Personnes	Cardif Al Djazair.	77	-	119	-	42	54%
	SAPS	173	1%	199	1%	26	15%
	TALA	337	1%	425	1%	88	26%
	CAARAMA	942	3%	1 132	4%	190	20%
	AXA Vie	45	-	169	1%	124	278%
	MACIR Vie	634	2%	585	2%	-49	-8%
	Le Mutualiste	0,8	-	10	-	9	-
TOTAL	28 147	100%	32 246	100%	4 099	15%	

Evolution des cessions 2004-2013

En Millions DA

	Production	Cessions	Taux de cession
2004	35 758	12 208	34%
2005	41 620	13 428	32%
2006	46 474	15 528	33%
2007	53 789	17 018	32%
2008	67 884	24 255	36%
2009	77 339	25 714	33%
2010	81 713	27 389	34%
2011	86 675	25 673	30%
2012	99 630	28 147	28%
2013	113 995	32 246	28%

Cessions en réassurance par type de marché en 2013.

En Millions DA

	Cessions par type de marché.				
	Marché national			Marché international	Total cessions
	CCR	Autres	Total		
Montant des cessions	18 043	401	18 444	13 803	32 246
Part par marché	56%	1%	57%	43%	100%

III- Assurances spécialisées :

1/- L'assurance-crédit à l'Exportation :

Exercée par la Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations (CAGEX), l'assurance crédit à l'exportation est régie par l'ordonnance n°96-06 du 10 janvier 1996 relative à l'assurance-crédit à l'exportation.

Instituée pour favoriser le développement des exportations hors hydrocarbures, cette assurance couvre deux grandes catégories de risques :

- le risque commercial, pour le compte de la CAGEX ;
- le risque politique, pour le compte de l'Etat.

En 2013, l'activité liée à l'assurance crédit à l'exportation s'est soldée par un niveau de primes de 55,5 millions DA, en hausse de 2 millions DA par rapport à 2012. Ce niveau demeure faible. A cette activité, la CAGEX a greffé la couverture du crédit domestique. Les deux activités ont généré, pour la compagnie, un volume de primes globales de 407 millions DA.

Evolution des primes émises de la CAGEX 2012/2013

Nature du risque	2012	2013	En Millions DA
			Evolution 12/13
Crédit export dont :	53,4	55,5	4%
<i>1-Risque politique</i>	6,5	5,1	-22%
<i>2-Risque commercial</i>	46,9	50,5	7%
Crédit domestique	316,2	352,1	11%
Total	369,6	407,6	10%

Ce niveau de primes couvre, en 2013, des capitaux

- Pour 14,7 milliards DA, au titre de l'assurance crédit export.
- Pour 71,7 milliards DA, au titre de l'assurance du crédit domestique.

Les autres activités de la CAGEX ont connu les réalisations suivantes :

- La prestation « recouvrement de créances » a réalisé un montant de 11,5 millions DA en 2013 contre 10,3 millions DA en 2012.
- La vente de l'information commerciale a enregistré, en 2013, un montant de 2,9 millions DA, contre 8,9 millions DA en 2012 ;

2/- L'assurance Crédit Immobilier :

La Société de Garantie du Crédit immobilier (SGCI) a réalisé, en tant que société spécialisée, un encaissement de primes de 464 millions DA, contre 216 millions DA en 2012, soit une augmentation de 115%. Après un relatif ralentissement de l'activité, la SGCI a renoué avec la croissance. Le nombre de contrats souscrits passe de 9 128 en 2012 à 23 059 en 2013, soit une hausse de 153%. Ce volume d'activité s'explique par le recours, de plus en plus important, à la garantie SGCI par les différentes banques de la place, notamment celles ayant une forte activité dans l'octroi du crédit immobilier.

La SGCI couvre les banques et les établissements financiers prêteurs contre le risque d'insolvabilité des acquéreurs bénéficiaires de crédits immobiliers destinés à l'achat, la construction et l'aménagement des biens immobiliers à usage d'habitation.

En ce qui concerne les indemnisations, aucun sinistre n'a été déclaré à la SGCI par les banques partenaires.

Deuxième partie : Activité financière et Solvabilité

I/ - ACTIVITE FINANCIERE

L'activité financière est un volet très important de l'activité des sociétés d'assurances. S'agissant d'une activité réglementée, les sociétés d'assurances sont tenues de détenir des actifs notamment financiers et immobiliers, pour faire face à leurs engagements envers leurs assurés. Dans ce cadre, les compagnies algériennes sont tenues de souscrire des valeurs du Trésor pour couvrir, à hauteur de 50% au minimum, leurs engagements.

En outre, les revenus générés par l'activité financière permettent aux compagnies d'assurance d'équilibrer leurs résultats techniques.

I/1- Placements :

a/- Placements par catégorie :

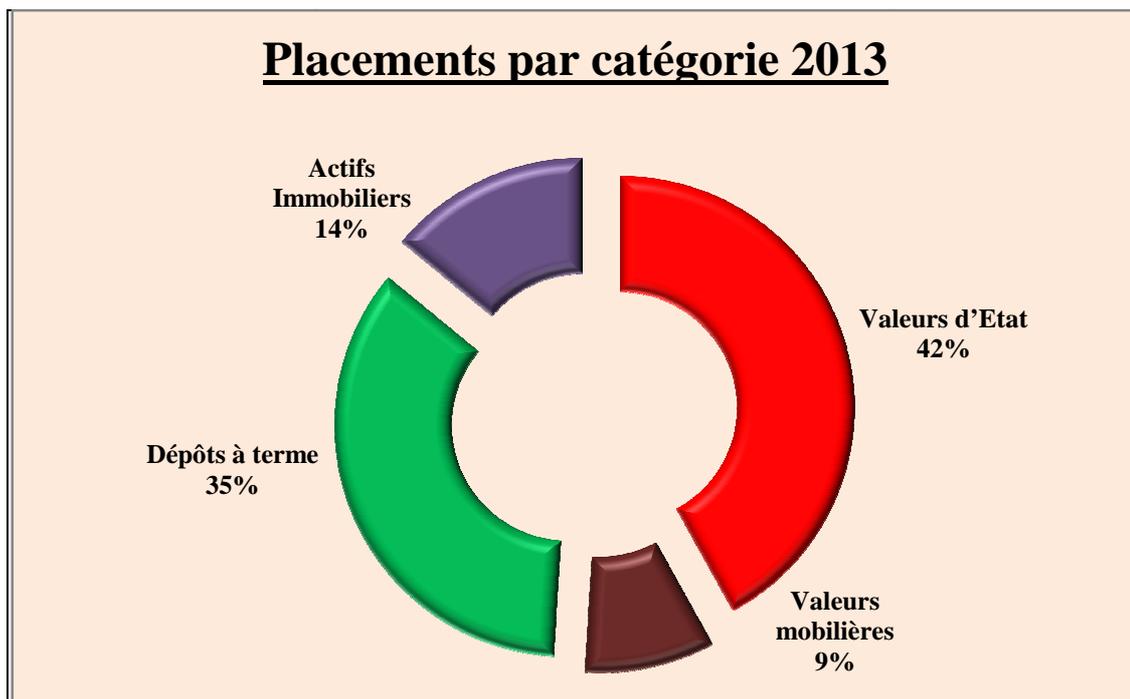
Au 31/12/2013, Les compagnies d'assurance (y compris la CCR) ont cumulé un encours de placements (financiers et immobiliers) de 200 milliards DA en hausse de 11% par rapport à 2012. Les valeurs d'Etat, avec une part de 40%, restent prépondérantes. Leur montant s'élève à 80,4 milliards DA, soit un montant additionnel de 7 milliards DA par rapport à 2012.

Les dépôts auprès des banques offrent les meilleures opportunités en matière de rémunération. Leur montant passe de 56,5 milliards DA en 2012 à 66,6 milliards DA en 2013, soit une progression de 18%.

Tableau des Placements par Catégorie

Unité : Millions DA

	Année 2012		Année 2013		Variation 12/13	
	<u>Montant</u>	<u>Part</u>	<u>Montant</u>	<u>Part</u>	<u>En valeur</u>	<u>En %</u>
Valeurs d'Etat	73 336	41%	80 426	40%	7 090	10%
Valeurs mobilières	17 413	10%	17 293	9%	-119	-1%
Dépôts à terme	56 528	31%	66 629	33%	10 101	18%
Autres	7 349	4%	8 597	4%	1 248	17%
Total Placements						
Financiers	154 626	86%	172 946	86%	18 320	12%
Actifs Immobiliers	25 880	14%	27 824	14%	1 944	8%
TOTAL	180 506	100%	200 770	100%	20 264	11%



b/-Les placements financiers par société :

Les sociétés d'assurance détiennent, au 31/12/2013, des actifs financiers d'une valeur de 173 milliards DA constitués par : les valeurs d'Etat (80,4 milliards DA), les dépôts à terme (66,6 milliards DA) et les valeurs mobilières (17,2 milliards DA). Ces actifs ont évolué de 12%, comparé à 2012 où leur montant était de 154,6 milliards DA.

L'introduction des sociétés spécialisées en assurances de personnes, assurance vie notamment, implique une gestion rigoureuse des actifs financiers visant une adéquation permanente entre Actif-passif. La durée des actifs doit correspondre à celle des engagements en veillant à un équilibre entre les trois critères régissant les placements : sécurité, rentabilité et liquidité.

Tenant compte de l'importance de cette matière, le nouveau décret exécutif n° 13-114 du 28 mars 2013 relatif aux engagements réglementés des sociétés d'assurance, a institué la « *provision pour risques d'exigibilité des engagements réglementés* » qui est constituée pour faire face aux engagements dans le cas de moins-value de l'ensemble des actifs en représentation des engagements réglementés.

Tableau des placements financiers par société
(Sans actifs immobiliers)

Unité : Millions DA

		Année 2012		Année 2013		Variation 12/13	
		Montant	Part	Montant	Part	En valeur	En %
Assurance Dommages	SAA	40 595	26%	45 513	26%	4 918	12%
	CAAR	20 929	14%	21 740	13%	811	4%
	CAAT	21 467	14%	24 082	14%	2 615	12%
	Trust Alg.	3 534	2%	3 209	2%	-325	-9%
	CIAR	3 022	2%	3 123	2%	101	3%
	2A	939,63	1%	706	0%	-234	-25%
	CASH	12 152	8%	13 205	8%	1 054	9%
	Salama Ass.	2139	1%	2 583	1%	444	21%
	Alliance Ass.	2318	1%	2 620	2%	302	13%
	GAM	1762	1%	2 608	2%	846	48%
	MAATEC	223,8	0%	209	0%	-15	-7%
	CNMA	4 850	3%	6 110	4%	1 260	26%
	AXA Dommage	777,55	1%	900	1%	122	16%
Assurance de Personnes	Cardif Al Djazair.	745	0%	1 260	1%	515	69%
	SAPS	775	1%	1 185	1%	410	53%
	TALA	1379	1%	1 516	1%	137	10%
	CAARAMA	1400	1%	3 050	2%	1 650	118%
	AXA Vie	401	0%	506	0%	105	26%
	MACIR Vie	200	0%	200	0%	0	0%
	Le Mutualiste	740	0%	740	0%	0	0%
	Total (Ass.directe)	120 349	78%	135 065	78%	14 716	12%
	CCR	34 277	22%	37 881	22%	3 604	11%
	Total général	154 626	100%	172 946	100%	18 320	12%

Tableau des placements en valeurs d'Etat

En Millions DA

		Année 2012		Année 2013		Variation 12/13	
		Montant	Part	Montant	Part	En valeur	En %
Assurance Dommages	SAA	14 875	20%	16 659	21%	1 784	12%
	CAAR	11 074	15%	10 708	13%	-366	-3%
	CAAT	15 081	21%	16 790	21%	1 709	11%
	Trust Alg.	1 052	1%	722	1%	-330	-31%
	CIAR	2 003	3%	2 103	3%	100	5%
	2A	871	1%	636	1%	-235	-27%
	CASH	8 994	12%	9 744	12%	750	8%
	Salama Ass.	1 040	1%	1 360	2%	320	31%
	Alliance Ass.	1 468	2%	1 778	2%	310	21%
	GAM	1 500	2%	1 500	2%	0	0%
	MAATEC	127	0%	111	0%	-16	-13%
	CNMA	3 520	5%	4 153	5%	633	18%
	AXA Dommage	177	0%	300	0%	122	69%
Ass.de Personnes	Cardif Al Djazair.	410	1%	410	1%	0	0%
	SAPS	175	0%	685	1%	510	291%
	TALA	462	1%	400	0%	-62	-13%
	CAARAMA	500	1%	1 500	2%	1 000	200%
	AXA Vie	101	0%	206	0%	105	104%
	Macir Vie	200	0%	200	0%	0	0%
	Le Mutualiste	460	1%	460	1%	0	0%
	Total (Ass.directe)	64 091	87%	70 425	88%	6 334	10%
	CCR	9 245	13%	10 001	12%	756	8%
	Total général	73 336	100%	80 426	100%	7 090	10%

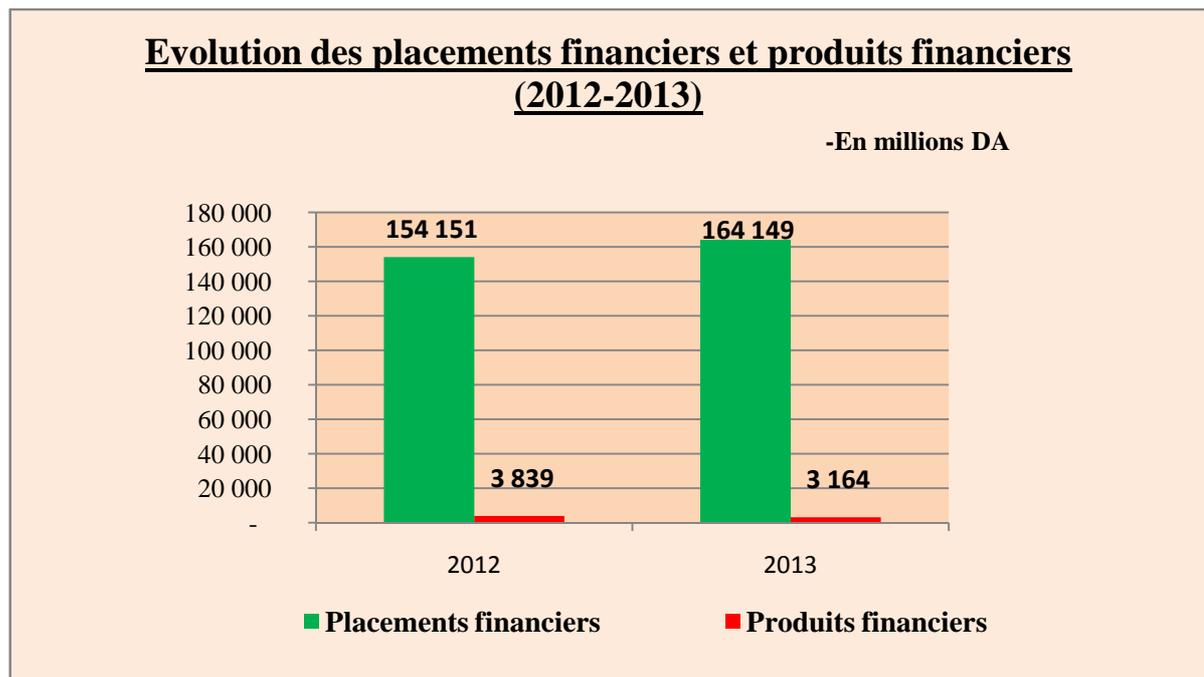
c/-Produits financiers par société :

Les produits financiers générés par les placements financiers des sociétés d'assurance (y compris CCR) ont connu, en 2013, une régression de 18%, passant de 3,8 milliards DA en 2012 à 3,1 milliards DA, en 2013.

Tableau des produits financiers par société

En Millions DA

		Année 2012		Année 2013		Variation 12/13	
		Montant	Part	Montant	Part	En valeur	En %
Assurance Dommages	SAA	1 509	39%	1 467	46%	-42	-3%
	CAAR	467	12%	361	11%	-106	-23%
	CAAT	527	14%	594	19%	67	13%
	Trust Alg.	137	4%	125	4%	-12	-9%
	CIAR	13	0%	9	0%	-4	-33%
	2A	39	1%	40	1%	1	4%
	CASH	152	4%	141	4%	-11	-7%
	Salama Ass.	32	1%	65	2%	33	103%
	Alliance Ass.	34	1%	42	1%	8	25%
	GAM	4	-	6	-	3	71%
	MAATEC	8	-	7	-	-1	-11%
	CNMA	67	2%	0	0%	-67	-
	AXA Dommage	0	0%	15	-	15	-
	Cardif Al Djazair.	6	-	10	-	4	67%
Ass.de Personnes	SAPS	4	-	5	-	1	25%
	TALA	25	1%	34	1%	9	37%
	CAARAMA	12	-	17	1%	5	45%
	AXA Vie	0	0%	8	-	8	-
	Macir Vie	1	-	1	-	0	-19%
	Le Mutualiste	10	-	14	-	4	40%
	Total (Ass.directe)	3 046	79%	2 960	94%	-85	-3%
CCR	793	21%	204	6%	-589	-74%	
Total général	3 839	100%	3 164	100%	-674	-18%	



I-2 /- Marge de Solvabilité:

En 2013, les règles de constitution de la marge de solvabilité ont fait l'objet de modification, à travers la promulgation du décret exécutif n° 13-115 du 28 mars 2013 modifiant le décret exécutif n°95-343 du 30 octobre 1995 relatif à la marge de solvabilité des sociétés d'assurances. Des règles adaptées aux assurances de personnes ont été, ainsi, introduites par ce nouveau texte.

Cette révision est devenue impérative suite à l'entrée en application, en 2011, de la séparation entre les assurances de dommages et les assurances de personnes.

La révision du dispositif introduite par le décret exécutif précité, vise trois grands objectifs :

- distinguer entre la marge de solvabilité à constituer par les sociétés d'assurances de dommages et celle à constituer par les sociétés d'assurances de personnes ;
- renforcer les règles de constitution de la marge de solvabilité en intégrant le report à nouveau (résultat en instance d'affectation) qu'il soit positif ou négatif. L'objectif est de donner un niveau réel de la marge de solvabilité ;
- se conformer à la nouvelle terminologie introduite par les dispositions du Système Comptable Financier (SCF). Ainsi, les « provisions techniques » sont désormais appelés « provisions réglementées » tandis que les « dettes techniques » sont remplacées par les « provisions techniques ».

S'agissant des nouveaux seuils prévus par la présente révision, ils se présentent comme suit :

- Pour les assurances de dommages, le décret exécutif reprend les anciens taux. Ainsi, la marge de solvabilité doit être égale à, au moins, 15% des provisions (dettes) techniques. Elle ne doit pas être inférieure, tout au long de l'année, à 20% du montant des primes émises et/ou acceptées, nettes de taxes et de d'annulations.

Deux modifications majeures sont à signaler, à ce stade. Le nouveau décret exécutif retient :

- la notion de « primes émises et/ou acceptées » au lieu de la notion de « chiffre d'affaires » retenue dans l'ancien texte.
- la notion de production « brute de réassurance » et non la production « nette de réassurance ». Ainsi, l'assureur reste engagé même pour la prime réassurée. En outre, l'assiette de calcul sera plus large exigeant un niveau de marge plus élevé.
- Pour les assurances de personnes, la nouvelle réglementation distingue entre :
 - les branches « vie » proprement dites à savoir : assurance vie-décès, nuptialité-natalité et capitalisation. Pour ces branches, la marge de solvabilité doit être égale à la somme de : 4% des provisions mathématiques + 0,3% des capitaux sous risque non négatifs. Les capitaux sous risque représentent la différence entre les capitaux assurés et les provisions constituées.
 - et les autres branches appelées « non vie » pour lesquelles, les seuils sont identiques à ceux applicables aux assurances de dommages.

a/- Evolution de la marge de solvabilité :

La marge de solvabilité globale des sociétés d'assurance a évolué de 7% par rapport à celle de 2012. Son montant passe de 120,5 milliards DA en 2012, à 128,4 milliards DA en 2013.

Evolution de la marge de solvabilité (2012 – 2013).

En Millions DA

		Année 2012		Année 2013		Variation 12/13	
		Montant	Part	Montant	Part	En valeur	En %
Assurance Dommages	SAA	26 346	22%	29 336	23%	2 990	11%
	CAAR	18 044	15%	18 578	14%	534	3%
	CAAT	17 981	15%	18 853	15%	872	5%
	Trust Alg.	2 243	2%	2 262	2%	19	1%
	CIAR	4 747	4%	4 790	4%	43	1%
	2A	2 426	2%	2 489	2%	63	3%
	CASH	9 565	8%	9 924	8%	359	4%
	Salama Ass.	2 244	2%	2 298	2%	54	2%
	Alliance Ass.	2 483	2%	2 490	2%	7	0%
	GAM	2 655	2%	3 032	2%	377	14%
	MAATEC	288	-	325	-	38	13%
	CNMA	4 383	4%	4 630	4%	247	6%
	AXA Dommage	2 004	2%	2 000	2%	-4	0%
Assurance de Personnes	Cardif Al Djazair.	1 180	1%	1 024	1%	-156	-13%
	SAPS	1 052	1%	1 299	1%	247	23%
	TALA	1 039	1%	1 128	1%	89	9%
	CAARAMA	1 018	1%	1 148	1%	130	13%
	AXA VIE	1 006	1%	1 012	1%	7	1%
	Macir VIE	1 010	1%	1 031	1%	22	2%
	Le Mutualiste	685		802			
	Total (Ass.directe)	102 397	85%	108 450	84%	6 053	6%
	CCR	18 114	15%	20 000	16%	1 886	10%
	Total général	120 511	100%	128 450	100%	7 940	7%

Evolution du capital social 2012-2013.

	En Millions DA			
	Capital social en 2012	Capital social en 2013	Evolution 12/13	
			En valeur	En %
SAA	20 000	20 000	0	0%
CAAR	12 000	12 000	0	0%
CAAT	11 490	11 490	0	0%
CASH	7 800	7 800	0	0%
Trust Alg.	2 050	2 050	0	0%
2A	2 000	2 000	0	0%
CIAR	4 167	4 167	0	0%
GAM	2 400	2 748	348	14%
Salama Ass.	2 000	2 000	0	0%
Alliance Ass.	2 206	2 206	0	0%
Cardif Al Djazair	1 000	1 000	0	0%
CNMA	1 000	1 000	0	0%
MAATEC	153	319	166	109%
AXA Dommage	2 000	2 000	0	0%
SAPS	1 000	1 000	0	0%
TALA	1 000	1 000	0	0%
CAARAMA	1 000	1 000	0	0%
AXA Vie	1 000	1 000	0	0%
Macir Vie	1 000	1 000	0	0%
Le Mutualiste	600	800	200	33%
Total	75 865	76 579	714	1%
CCR	16 000	16 000	0	0%

I-3/- Représentation des engagements réglementés :

Le dispositif prudentiel de 1995 a fait l'objet, en 2013, d'une modification par la promulgation du décret exécutif n° 13-114 du 28 mars 2013 relatif aux engagements réglementés des sociétés d'assurance qui est venu abroger le décret exécutif n°95-342 du 30 octobre 1995.

A travers ce nouveau texte, de nouvelles provisions ont été introduites pour marquer la spécificité des assurances de personnes et de quelques branches particulières telles que l'assurance grêle et l'assurance crédit.

De nouvelles provisions sont, ainsi, introduites telles que la provision d'égalisation, la provision d'équilibrage et la provision pour participation aux bénéfices.

a/- Evolution des engagements réglementés :

En tenant compte des nouvelles règles introduites, le montant des engagements réglementés du marché (sans CCR) passe de 105,7 milliards DA, en 2012, à 117,7 milliards de dinars, en 2013, soit une hausse de 12 milliards DA. Cette hausse s'explique, essentiellement, par les engagements supportés par les nouvelles sociétés spécialisées en assurance de personnes qui totalisent, en 2013, des engagements techniques d'un montant de 4,8 milliards DA. En intégrant la CCR, les engagements réglementés totalisent, en 2013, 139 milliards DA.

Eléments constitutifs des engagements réglementés

En millions DA

	Année 2012		Année 2013		Variation 12/13	
	Montant	Part %	Montant	Part %	En valeur	En %
Les provisions techniques	114 938	92	126 737	91%	11 799	10%
Les provisions réglementées	9 423	8	12 360	9%	2 936	31%
Total des engagements réglementés (*)	124 361	100%	139 096	100%	14 735	12%

-(*) Y compris la CCR.

Variation des engagements réglés par société (2012- 2013)

En Millions DA

		Année 2012		Année 2013		Variation 12/13	
		Montant	Part	Montant	Part	En valeur	En %
Assurance Dommages	SAA	29 819	24%	31 848	23%	2 028	7%
	CAAR	17 407	14%	19 083	14%	1 676	10%
	CAAT	18 391	15%	19 656	14%	1 265	7%
	Trust Alg.	2 474	2%	2 778	2%	304	12%
	CIAR	5 054	4%	5 117	4%	63	1%
	2A	2 306	2%	2 467	2%	160	7%
	CASH	14 770	12%	15 949	11%	1 179	8%
	Salama Ass.	2 057	2%	2 790	2%	733	36%
	Alliance Ass.	2 646	2%	2 613	2%	-33	-1%
	GAM	3 107	2%	3 397	2%	290	9%
	MAATEC	230	0%	237	0%	6	3%
	CNMA	3 586	3%	6 080	4%	2 494	70%
	AXA Dommage	238	0%	910	1%	672	282%
Assurance de Personnes	Cardif Al Djazair.	345	0%	252	0%	-93	-27%
	SAPS	419	0%	723	1%	304	73%
	TALA	596	0%	914	1%	319	53%
	CAARAMA	1 724	1%	1 824	1%	100	6%
	AXA Vie	154	0%	457	0%	303	197%
	Macir Vie	127	0%	254	0%	128	101%
	Le Mutualiste	249	0%	415	0%	166	67%
	Total (Ass.directe)	105 698	85%	117 763	85%	12 065	11%
	CCR	18 663	15%	21 333	15%	2 670	14%
	Total général	124 361	100%	139 096	100%	14 735	12%

b/- Représentation des engagements réglementés :

La capacité de chaque compagnie à faire face à ses engagements constitue un élément fondamental d'appréciation de sa solvabilité et de sa solidité financière.

Au plan réglementaire, les engagements des sociétés d'assurances sont constitués des provisions réglementées et des provisions techniques.

En 2013, le marché de l'assurance présente un niveau d'engagement évalué à 117,7 milliards DA (hors CCR), dont un montant de 107 milliards DA représente les provisions techniques.

La couverture de ces engagements est réalisée grâce à des actifs tant financiers qu'immobiliers. Les actifs dont dispose le marché sont évalués au 31/12/2013 à 162,2 milliards DA, dont 27,2 milliards DA en actifs immobiliers (hors CCR). Ces actifs permettent une couverture globale des engagements du marché à hauteur de 138%. Il s'agit d'un taux global. Cette couverture diffère d'une compagnie à une autre, avec des différences relativement importantes.

Evolution des taux de représentation.

Taux de représentation	2012	2013
-Par des actifs (Représentation globale)	136%	138%
-Par des valeurs d'Etat.	61%	60%

II- GESTION GENERALE :

1-Frais Généraux :

Passant de 26 milliards DA en 2012 à 28,5 milliards DA en 2013, les frais liés à la gestion générale du secteur ont connu une augmentation de 7%, soit, une hausse de 1,8 milliard DA. Cette hausse est constatée par la plupart des sociétés d'assurance.

En moyenne, le marché de l'assurance directe (sans la CCR) réserve 24% des primes émises à la couverture des frais généraux et ce, dans une marge variant de 7% (cas de la CNMA) à 46% (AXA Dommage).

Les charges restent constituées, principalement, des frais du personnel dont le montant s'établit, en 2013, à 15,3 milliards DA couvrant un effectif de 14 116 travailleurs au niveau du secteur auquel il convient d'ajouter l'effectif intervenant au niveau des différentes caisses régionales de mutualité agricole.

Les frais de personnel représentent ainsi, 54% des frais engagés par le marché et environ 13% de la production du réseau direct des assurances. Cette augmentation est due aux différentes revalorisations des salaires des travailleurs des sociétés publiques d'assurances.

Frais Généraux (FG).
(Hors amortissements)

En Millions DA

		Année 2012		Année 2013		Variation 2012/ 2013 (%)	FG/Prod. 2013
		Montant	Part	Montant	Part		
Assurances Dommages	SAA	7 161	27%	7 556	27%	6%	29%
	CAAR	3 706	14%	3 858	14%	4%	25%
	CAAT	3 711	14%	3 826	13%	3%	21%
	Trust Alg.	625	2%	418	1%	-33%	15%
	CIAR	1 818	7%	2 367	8%	30%	31%
	2A	986	4%	1 158	4%	17%	29%
	MAATEC	73	-	128	-	77%	32%
	CNMA	554	2%	647	2%	17%	7%
	CASH	1 094	4%	889	3%	-19%	9%
	Salama Ass.	1 009	4%	1 122	4%	11%	28%
	GAM	1 397	5%	1 098	4%	-21%	33%
	Alliance Ass.	1 435	5%	1 557	5%	9%	38%
	AXA Dommage	476	2%	553	2%	16%	46%
Assurances de Personnes	Cardif Al Djazair	678	3%	841	3%	24%	70%
	SAPS	179	1%	240	1%	34%	22%
	TALA	239	1%	298	1%	25%	22%
	CAARAMA	267	-	365	1%	37%	20%
	AXA Vie	190	-	313	1%	65%	41%
	Macir Vie	384	-	429	2%	12%	38%
	Le Mutualiste	85	-	117	-	37%	20%
	Total (Ass.directe)	26 067	98%	27 781	97%	7%	24%
	CCR	592	2%	725	3%	22%	4%
	Total Général	26 659	100%	28 506	100%	7%	21%

2- Frais de Personnel :

Frais de Personnel (F.P).

En Millions DA

	Année 2012		Année 2013		Variation	FP/ Prod.
	Montant	Part	Montant	Part	2012/ 2013 (%)	
SAA	4 668	33%	4 924	32%	5%	19%
CAAR	2 355	17%	2 518	16%	7%	17%
CAAT	2 204	16%	2 489	16%	13%	14%
Trust Alg.	287	2%	255	2%	-11%	9%
CIAR	656	5%	733	5%	12%	10%
2A	450	3%	575	4%	28%	14%
MAATEC	48	-	87	1%	78%	22%
CNMA	399	3%	487	3%	22%	5%
CASH	653	5%	567	4%	-13%	6%
Salama Ass.	328	2%	350	2%	7%	9%
GAM	645	5%	598	4%	-7%	18%
Alliance Ass.	558	4%	572	4%	3%	14%
AXA Dommage	232	2%	366	2%	58%	30%
Cardif Al Djazair	62	-	80	1%	29%	7%
SAPS	33	-	73	-	121%	7%
TALA	43	-	70	-	63%	5%
CAARAMA	78	1%	139	1%	76%	8%
AXA Vie	52	-	88	1%	69%	11%
Macir Vie	102	1%	139	1%	36%	12%
Le Mutualiste	7	-	20	-	154%	3%
Total (Ass.directe)	13 866	99%	15 130	99%	9%	13%
CCR	171	0	199	1%	16%	1%
Total Général	12 192	100%	15 329	100%	26%	11%

III/ -RESULTATS TECHNIQUES ET COMPTABLES DES SOCIETES D'ASSURANCE :

1/- Résultats techniques :

Constituée de la différence entre le chiffre d'affaires et les charges techniques (les sinistres notamment), la marge d'assurance directe a connu une augmentation de 31% par rapport à 2012. Globalement, elle s'élève, en 2013, à 39,8 milliards DA contre 30,4 milliards DA en 2012, soit, 35% de la production du marché.

Le niveau de la marge d'assurance reste, toutefois, supérieure (176%) au montant des frais de gestion des compagnies, contribuant ainsi, à la formation de résultats comptables positifs.

Marge d'assurance (nette de réassurance)

En Millions DA

		Année 2012		Année 2013		Variation 12/13	
		Montant	Part	Montant	Part	En valeur	En %
Assurances Dommages	SAA	7931	24%	10 737	25%	2 806	35%
	CAAT	3936	12%	5 773	13%	1 837	47%
	CAAR	4300	13%	6 526	15%	2 226	52%
	Trust Alg.	553	2%	647	1%	94	17%
	CIAR	2197	7%	2 531	6%	334	15%
	2A	1360	4%	1 666	4%	305	22%
	MAATEC	22	-	175	-	152	676%
	CNMA	766	2%	1 105	3%	339	44%
	CASH	1662	5%	1 899	4%	237	14%
	Salama Ass.	1212	4%	1 462	3%	250	21%
	Alliance Ass.	1882	6%	1 964	5%	82	4%
	GAM	1221	4%	1 444	3%	223	18%
	AXA dommage	31	-	145	-	114	371%
Assurances de Personnes	Cardif Al Djazair	875	3%	976	2%	101	12%
	SAPS	499	2%	551	1%	52	11%
	TALA	329	1%	581	1%	252	77%
	CAARAMA	1000	3%	492	1%	-508	-51%
	AXA Vie	92	-	259	1%	167	182%
	Macir Vie	411	1%	495	1%	85	21%
	Le Mutualiste	194	1%	462	1%	268	139%
	Total (Ass. directe)	30 473	92%	39 889	92%	9 417	31%
	CCR	2 498	8%	3 393	8%	896	36%
	Total général	32 970	100%	43 282	100%	10 312	31%

Niveau de couverture des frais généraux par la marge d'assurance

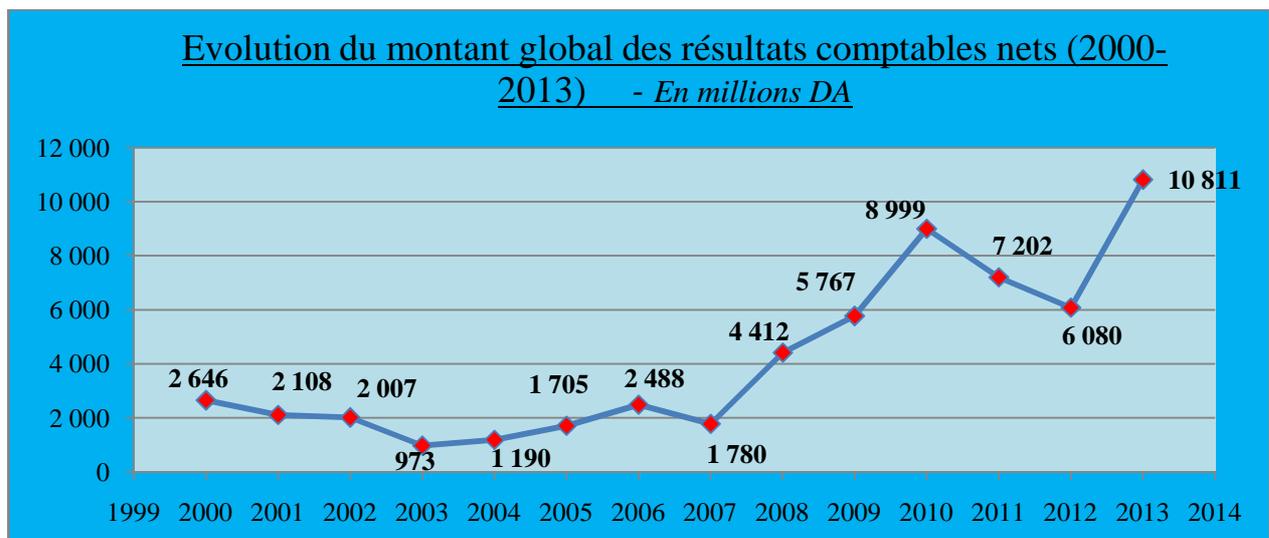
En millions DA

		Marge d'assurance (1)	Frais généraux (2)	(1)/(2)
Assurances Dommages	SAA	10 737	7 556	142%
	CAAR	5 773	3 858	150%
	CAAT	6 526	3 826	171%
	Trust Alg.	647	418	155%
	CIAR	2 531	2 367	107%
	2A	1 666	1 158	144%
	MAATEC	175	128	136%
	CNMA	1 105	647	171%
	CASH	1 899	889	214%
	Salama Ass.	1 462	1 122	130%
	GAM	1 964	1 098	179%
	Alliance Ass.	1 444	1 557	93%
	AXA Dommage	145	553	26%
Assurances de personnes	Cardif Al Djazair	976	841	116%
	SAPS	551	240	229%
	TALA	581	298	195%
	CAARAMA	492	365	135%
	AXA Vie	259	313	83%
	Macir Vie	495	429	115%
	Le Mutualiste	462	117	395%
	TOTAL	39 889	27 781	144%

2) – Résultats comptables :

Le marché des assurances a connu, en 2013, une hausse du niveau des résultats comptables nets. De 6 milliards DA en 2012, leur montant passe à 10,8 milliards DA en 2013, enregistrant, ainsi, une progression de 78%, soit un résultat additionnel de 4,8 milliards DA. Cette situation s'explique par les bons résultats enregistrés par la production du marché avec une augmentation de 14% et par la marge d'assurance avec une hausse de 31%.

La rentabilité du secteur a connu, par conséquent, une amélioration. Par rapport aux fonds propres, les résultats représentent un taux de 8% contre 4%, en 2012.



Résultats comptables par société d'assurance.

Unité : Millions DA

		Année 2012		Année 2013		Variation 12/13	
		Montant	Part	Montant	Part	En valeur	En %
Assurances Dommages	SAA	1 659	27%	3 225	30%	1 566	94%
	CAAR	712	12%	1 153	11%	440	62%
	CAAT	833	14%	1 926	18%	1 093	131%
	Trust Alg.	12	-	173	2%	161	-
	CIAR	232	4%	248	2%	16	7%
	2A	207	3%	245	2%	37	18%
	MAATEC	-46	-1%	43	-	90	-192%
	CNMA	13	-	122	1%	108	-
	CASH	519	9%	497	5%	-23	-4%
	Salama Ass.	181	3%	227	2%	46	25%
	Alliance Ass.	232	4%	367	3%	135	58%
	GAM	-391	-6%	143	1%	534	-137%
	Axa dommage	-500	-8%	-669	-6%	-168	34%
Assurances de personnes	Cardif al djazair	134	2%	95	1%	-39	-29%
	SAPS	235	4%	165	2%	-70	-30%
	TALA	75	1%	185	2%	109	144%
	CAARAMA	63	1%	72	1%	8	13%
	AXA Vie	-135	-2%	-94	-1%	41	-30%
	Macir Vie	4,6	-	42	-	37	-
	Le Mutualiste	3	-	3	-	-1	-25%
	Total (Ass.directe)	4 047	67%	8 168	76%	4 121	102%
	CCR	2 033	33%	2 643	24%	610	30%
	Total général	6 080	100%	10 811	100%	4 731	78%

Ratios de rentabilité des Fonds propres
(Résultats comptables / Fonds propres)

	Exercice 2012	Exercice 2013
SAA	6%	11%
CAAR	4%	6%
CAAT	5%	11%
Trust Alg.	0.5%	7%
CIAR	5%	5%
2A	9%	10%
MAATEC	-18%	14%
CNMA	0.3%	3%
CASH	5%	5%
Salama Ass.	8%	9%
Alliance Ass.	11%	14%
GAM	-	16%
Cardif Al Djaz.	12%	9%
AXA Dommage	-34%	-84%
SAPS	18%	11%
TALA	7%	14%
CAARAMA	6%	6%
AXA Vie	-16%	-12%
Macir Vie	0.5%	4%
Le Mutualiste	0.5%	0.3%
Total Ass.Directe	4%	8%
CCR	10%	12%

La rentabilité des fonds propres du marché des assurances directes en 2013 a gagné quatre (04) points par rapport à 2012. Elle passe de 4% à 8%. Cette situation s'explique par une bonne progression des résultats comptables (78%) conjuguée à une variation moins importante des Fonds propres des compagnies d'assurance directe (sans la CCR). Le montant de ces Fonds passe de 97 milliards DA en 2012 à 103,4 milliards DA en 2013, soit, un montant additionnel de 6,3 milliards DA.

Conclusion

L'année 2013 a maintenu la tendance à la hausse observée par l'activité des assurances. En termes de chiffre d'affaires, le marché des assurances a évolué de 14%, engendrant une production additionnelle de 14 milliards de DA par rapport à 2012.

Sur ce montant, 8 milliards DA proviennent de la branche automobile et 4,4 milliards DA des assurances des dommages aux biens alors que pour les autres risques notamment ceux liés aux particuliers (Assurances de Personnes, Assurance des agriculteurs et Assurance des CAT.NAT), le montant additionnel enregistré en 2013 n'a atteint que 1,9 milliards DA.

Cette situation reste en deçà du potentiel que recèle le marché algérien des assurances. Pour preuve, le taux de pénétration, toujours en deçà de 1%, traduit une forte marge de croissance de l'activité des assurances. Les assurances de personnes, les assurances des particuliers, les assurances agricoles et les assurances CAT.NAT sont autant de segments de marché qui restent à développer. Cet effort de développement est fortement subordonné à une amélioration de la qualité de services offerts aux assurés. Cette amélioration porte, non seulement, sur la réduction des délais d'indemnisation qui reste indispensable mais également, sur la qualité des produits mis à la disposition des assurés. La communication, et malgré les efforts déployés jusque là par les différentes compagnies, constitue le maillon faible du secteur des assurances.

Par conséquent, un des défis majeurs pour les sociétés d'assurance, pour les prochaines années, réside dans la mutation, ou le passage, d'une assurance à caractère technique vers une assurance plus commerciale, en se basant sur des instruments de gestion plus moderne avec comme supports :

- la production d'une communication de qualité qui favorisera, entre autres, une bonne information des assurés, un rapprochement des assureurs de leurs clients et une vulgarisation des produits et des risques assurables.
- une utilisation, au plus tôt, des nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication qui constituent l'outil incontournable pour une optimisation du fonctionnement des structures des sociétés et une adaptation aux nouvelles formes de communication.